

LE BILAN DE COMPETENCES MODULAIRE

Le bilan modulaire est proposé dans le cadre d'un accompagnement avec un conseiller du Fongecif Pays de la Loire et réalisé par un prestataire habilité. Il est plus court qu'un bilan de compétences et répond à l'un des besoins spécifiques suivants :

- **Module 1.1 : « Prendre du recul face à une problématique de santé au travail »**
- **Module 1.2 : « Identifier ses ressources dans une situation de difficulté au travail »**
- **Module 2 : « Créer une activité complémentaire, son emploi, reprendre une entreprise »**
- **Module 3 : « Savoir identifier son orientation professionnelle »**
- **Module 4 : « Se positionner sur le marché du travail »**
- **Module 5 : « Reprendre une activité après une période d'interruption »**
- **Module 6 : « Inventorier et promouvoir ses compétences »**

Vous êtes salarié en CDI, vous justifiez de 5 ans d'activité professionnelle salariée dont 12 mois dans l'entreprise actuelle. Votre entreprise actuelle est une entreprise privée qui dépend du FONGECIF Pays de la Loire.

Vous êtes salarié en CDD ou l'avez été récemment, vous justifiez de 24 mois d'activité salariée dans les 5 dernières années dont 4 mois de CDD dans les 12 derniers mois. Le dernier CDD a été effectué dans une entreprise privée qui dépend du FONGECIF Pays de la Loire. Par ailleurs, le bilan de compétences modulaire doit débiter au plus tard 12 mois après la fin du dernier contrat qui a ouvert vos droits.



Les étapes de votre projet

1. Participez à une réunion d'information sur le bilan

Pour vous inscrire, consultez le planning des réunions sur www.fongecif-pdl.fr à la rubrique « bilan de compétences » ou contactez le **0810.19.16.80**.

2. Validez votre besoin de suivre un bilan modulaire avec un conseiller Fongecif

Lors d'un **entretien**, en face à face ou par téléphone, un conseiller du Fongecif fera le point avec vous sur votre situation, vos besoins et votre intérêt de réaliser un bilan modulaire. Il vous apportera des informations complémentaires sur celui-ci (contenus, objectifs, déroulé, échéancier).

Si vous décidez de suivre un bilan modulaire, le conseiller Fongecif vous remet le **dossier de demande de prise en charge** ainsi qu'une **fiche de liaison** qu'il aura rédigée, à remettre au Centre de bilan.

3. Choisissez votre centre et faites une demande de prise en charge au Fongecif Pays de la Loire

Prenez rendez-vous avec plusieurs centres parmi la liste des centres habilités fournie par le Fongecif. Choisissez celui qui correspond le plus à vos attentes et contraintes, et surtout le conseiller avec lequel vous vous sentez le plus à l'aise.

Remplissez **votre dossier de demande de prise en charge** avec le centre choisi et envoyez ce dossier complété, avec les pièces demandées, au Fongecif.

Il sera présenté en commission d'examen (1 par mois) à l'issue de laquelle vous recevrez une **réponse par courrier concernant votre demande de prise en charge**.

4. Réalisez votre bilan modulaire

Remettez lors du premier rendez-vous votre fiche de liaison au Centre de bilan.

Suivez votre bilan selon le planning défini précédemment.

Participez à l'élaboration du **document de synthèse** de votre travail qui vous sera remis à la fin du bilan.

Le centre de bilan retourne par mail à votre conseiller référent Fongecif, la **fiche de liaison avec la partie 3** remplie précisant notamment le plan d'actions à mettre en œuvre.

5. Après la fin de votre bilan, faites le point avec votre conseiller Fongecif

Lors d'un **entretien en face à face ou par téléphone**, vous allez aborder les contenus principaux et apports de votre bilan modulaire. Vous ferez un point ensemble sur votre situation et vos besoins d'aide dans la mise en œuvre de votre plan d'actions et déciderez, le cas échéant, de poursuivre l'accompagnement avec le Fongecif.